

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 289

présenté par

Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Brigand, M. Cinieri, Mme Corneloup, M. Kamardine,
Mme Louwagie, M. Neuder, M. Portier, M. Ray, M. Seitlinger, Mme Tabarot, M. Taite,
M. Thiériot, Mme Valentin, M. Vermorel-Markes et Mme Besse

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Une importance significative sera apportée aux menaces de désinformation, de manipulation et de propagande sur les opinions publiques des territoires liés aux opérations de nos armées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en lumière dans le contexte des menaces hybrides, l'importance des campagnes de désinformation sur l'opinion publique et plus particulièrement les populations sujettes aux opérations extérieures de l'armée française dans sa lutte contre le terrorisme. A ce titre, le sentiment anti-français au Sahel engendré par la propagande et la manipulation qui ont grandement influencé la fin de l'opération Barkhane, illustre l'importance que doit constituer cette menace dans les leçons tirées par nos armées.